

République Française

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
BOUCLE NORD DE SEINE

Séance du Conseil de Territoire

du 21 mars 2016

Délibération n°2016/S03/003

Objet : Débat sur le rapport portant sur les orientations budgétaires de l'établissement public territorial – Année 2016.

Le 21 mars 2016, le Conseil de Territoire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Gennevilliers, sous la présidence de Mme Nicole Goueta, sa Présidente ;

Nombre de membres composant le Conseil de territoire : 80.

Nombre de membres présents : 62 (arrivée de Monsieur Eric JUSTICE à 18 h 30)

Nombre de membres représentés : 17 (Madame Fatima AMARIR représentée par Monsieur Gilles SAVRY, Madame Céliné CHARAIX représentée par Madame Fatiha BACHA, Monsieur Benoît CLAVEL représenté par Monsieur Philippe METEZEAU, Monsieur Khaled EL HADDAD représenté par Madame Marié France LE NARGARD, Madame Aurélie MERGY représentée par Madame Anne-Sophie VUILLEMIN, Madame Naïma RAIB représentée par Madame Sémia ANZAGH, Madame Rita CHRIQUI –MENGEOT représentée par Madame Julie CAZABAN, Monsieur Antoine de PINS représenté par Madame Josiane FISCHER, Monsieur Romain JEHANIN représenté par Monsieur Philippe DOUCET, Monsieur Guillaume MARE représenté par Monsieur Basile FANIER, Madame Delphine MERIC représentée par Madame Laurence LENOIR, Madame Sylvie MEYNARD représentée par Madame Lara PARRENIN, Madame Samia IDRI BAYOL représentée par Madame Chantal COLIN, Madame Alice LE MOAL représentée par Monsieur Stéphane COÇHEPAIN, Monsieur Luc MERCIER représenté par Monsieur Patrice PINARD, Monsieur Samuel METIAS représenté par Madame Nicole GOUETA, Madame Fatoumata SOW représentée par Monsieur Alexis BACHELAY)

Nombre de membres absents : 1 (Monsieur Thomas LAM)

Madame Christine LORIAUX a été désignée secrétaire de séance ;

Accusé de réception en préfecture 092-219200367-20160321-D2016-S03-003- DE Date de télétransmission : 07/04/2016 Date de réception préfecture : 07/04/2016
--

EXPOSÉ

Considérant que selon les dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, le Président présente au Conseil de Territoire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, ce débat devant faire l'objet d'une délibération spécifique ;

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Monsieur Rémi MUZEAU ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine pour l'année 2016 ;

Après en avoir débattu ;

DÉLIBÈRE

Article unique : PREND ACTE de la tenue du débat sur le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2016 de l'EPT Boucle Nord de Seine présenté par Madame la Présidente.

Annexe : Rapport sur les orientations budgétaires de l'établissement pour 2016

Résultat des votes : adoptée à l'unanimité

Pour : 68

Contre : 0

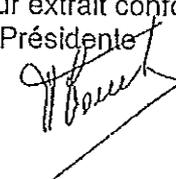
Abstentions : 11 (*Fabien BENEDIC, Chantal COLIN, Philippe DOUCET, Renée KARCHER, Romain JEHANIN représenté, Delphine MERIC représentée, Manuel ALLAMELLOU représenté, Samia IDRI-BAYOL représentée, Alexis BACHELAY, Fatoumata SOW représentée et Laurence LENOIR*)

LOI N° 82.213 du 2 MARS 1982
ACTE REÇU PAR LE REPRÉSENTANT
DE L'ÉTAT LE ... 07/04/2016
PUBLIÉ LE ... 07/04/2016
EXÉCUTOIRE LE ... 07/04/2016



Fait et délibéré ce jour

Pour extrait conforme,
La Présidente



Accusé de réception en préfecture 092-219200367-20160321-D2016-S03-003- DE Date de télétransmission : 07/04/2016 Date de réception préfecture : 07/04/2016
--